



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC  
pour le doublement du collecteur de la rue des Entrepôts

(du 21 février 2008)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Préambule**

Depuis l'inauguration du centre commercial Les Entilles, ce bâtiment a subi plusieurs inondations.

Ceci est dû à plusieurs facteurs :

- En premier lieu, la densification des surfaces bâties – donc plus imperméables – en ouest de la Ville, ce qui accroît les volumes d'eau à évacuer malgré les mesures prises (infiltration, rétention).
- L'accroissement de la fréquence des pluies intenses constaté ces dernières années. En 2007, nous avons eu deux orages successifs qui, normalement, ont un retour (= une fréquence) de plus de 30 ans !
- La géométrie du réseau collecteur à l'amont immédiat du bâtiment commercial. Le collecteur est en effet unitaire à l'amont et double sous le bâtiment à l'aval de celui-ci. Or, les aménagements effectués pour répartir les flux d'eau entre les deux conduits sont insatisfaisants du point de vue hydraulique. Des corrections de fortune ont été opérées l'année passée, mais elles restent insuffisantes pour limiter les débordements du collecteur.

De son côté, la société gérant l'immeuble commercial a équipé l'entrée du parking souterrain d'une barrière anti-crues.

## **Projet**

Pour réduire encore les risques d'inondations de la zone des Entrepôts, nous proposons de doubler le collecteur sur 170 mètres, avec un tube de 1'500 mm, en ouest du bâtiment commercial Les Entilles Centre

Un tel ouvrage permettra de mieux répartir les eaux depuis l'amont dans les deux collecteurs actuellement sis sous le bâtiment commercial. Nous avons en effet observé, lors des inondations, qu'un seul collecteur débordait, alors que l'autre n'était pas en charge.

Ce projet s'inscrit dans celui de la mise en séparatif du réseau d'égouts de la Ville, dans le cadre du projet exutoire, et dont la demande de crédit sera en principe présentée à votre Conseil cette année encore.

Dès que l'exutoire sera en fonction, le collecteur nord sera affecté aux eaux usées, alors que celui situé au sud sera affecté aux eaux claires.

A noter que le projet ne prévoit pas de travaux sur la superstructure routière. Ces travaux seront coordonnés avec les travaux de chauffage à distance (CAD) qui auront lieu en ouest de la rue des Entrepôts.

## **Demande de crédit**

La construction d'un collecteur entre la rue Morgarten et le Centre commercial Les Entilles fait l'objet de la présente demande de crédit de CHF 500'000.-.

## **Conséquences sur les finances**

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée de 40 ans, au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,5 %.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement	CHF	12'500.-
Intérêts 3,5 % sur la moitié de l'investissement	CHF	<u>8'750.-</u>
<i>soit une charge annuelle de</i>	CHF	21'250.-

Ce montant représente une part de la taxe d'épuration de 0,69 ct/m<sup>3</sup>.

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement est inscrit au budget 2008 dans les crédits à solliciter, au chapitre 700 - *Infrastructures, Doublement collecteur rue des Entrepôts, 1<sup>ère</sup> étape*, à raison de CHF 500'000.-.

## **Conséquences sur les ressources humaines**

Le projet et la surveillance des travaux seront effectués par du personnel des Services techniques des Travaux publics.

## **Rapprochement et collaboration avec le Locle**

Pas de disposition particulière.

### **Éléments relatifs au développement durable**

Ce projet s'inscrit dans la future mise en séparatif des eaux de la Ville.

Ceci aura pour effet, dès la mise en réseau de l'exutoire, de diminuer le volume d'eaux claires actuellement amené à la STEP.

A terme, le fonctionnement de celle-ci, et par corollaire la qualité des eaux rejetées, seront améliorés.

Ce rapport sera soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 3 mars 2008.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Laurent Kurth

Le chancelier  
Sylvain Jaquenoud

Annexe : 1 plan

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 500'000.- est accordé au Conseil communal pour le doublement du collecteur de la rue des Entrepôts.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements des Travaux publics.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 %.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente                      Le secrétaire  
Katia Babey Falce                Pierre-André Monnard

